



Microcrédit social

" J'ai eu un accident, le véhicule a été détruit.

J'ai fait appel au microcrédit qui m'a enlevé une belle épine du pied. Si je ne l'avais pas eu je ne sais pas comment j'aurais fait et si j'aurais pu conserver mon emploi.

" Le microcrédit m'a permis de pouvoir garder mon boulot et de pouvoir financer une voiture que je n'aurais pas pu acheter.

" Grâce au microcrédit, j'ai pu financer ma formation et ainsi pu terminer mes études et obtenir mon diplôme.

Une solution de financement adaptée à votre situation

L'Udaf des Deux-Sèvres est mobilisée pour celles et ceux qui vivent des difficultés dans leur **insertion sociale** ou **professionnelle**.

Pour qui ?

Le microcrédit est un prêt destiné aux particuliers résidant en Deux-Sèvres, exclus du système bancaire classique et qui souhaitent concrétiser un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle.

La priorité est donnée à l'**accès à la formation**, à l'**emploi** et à la **mobilité**.

En fonction de votre situation :

- **Bénéficiaire RSA et/ou jeune de 16-25 ans accompagnés par le Département** : solliciter votre assistant social référente qui vous orientera vers le service microcrédit de l'Udaf.
- **Intérimaire** : demande à réaliser via la plateforme <https://www.fastt.org/>

Pour quoi ?

Le microcrédit personnel est fréquemment utilisé pour l'achat ou la réparation d'un véhicule, nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.

Cependant, vous pouvez l'utiliser dans d'autres cas, notamment pour financer :

- une formation professionnelle,
- un permis de conduire,
- un déménagement...

Ce qui n'est pas pris en compte :

- le rachat de dettes et de crédit bancaire,
- la création d'entreprise,
- les charges courantes.

Pour quel montant ?

Les sommes empruntées sont comprises entre **300 €** et **8 000 €** pour une durée pouvant aller de **6 mois** à **7 ans**, selon vos conditions de ressources et la nature de votre projet.

Les frais de dossier et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont calculés par chaque établissement bancaire.

L'Udaf 79 propose d'autres services :

- Point Conseil Budget
- Guichet Ressources et Soutien aux familles



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Si besoin, vous pouvez à cette étape vous faire accompagner par le Point Conseil Budget (PCB).



Demande de renseignement :

Service microcrédit de l'Udaf des Deux-Sèvres
Tél. : 05 17 87 01 70, permanences
tous les mardis de 9h30 à 12h30
et les mercredis de 13h30 à 16h
Mail : microcredit@udaf79.asso.fr



Déposer une demande en ligne :

Formulaire en ligne :
<https://contact-microcredit.udaf79.fr/>
Plus d'infos :
<https://www.udaf79.fr/consommation-et-budget-familial/service-microcredit/>

